



Prêt immobilier et reconnaissance de dette

Par **eve8111**, le **19/09/2012** à **11:06**

Bonjour,

ma question se pose ainsi : je fais l'acquisition d'un bien immobilier avec mon conjoint.
l'apport se fait dès que mon bien immobilier actuel soit vendu : donc prêt relais

mon conjoint avance la somme de 30.000 euros afin que le crédit sur le bien à venir puisse être débloqué. il a été établi que je devrais rembourser cette somme dès que mon ancien bien soit vendu. Pour cela et afin d'éviter une fiscalité sur ce bien, mon conjoint et notaire m'affirme n'avoir aucune autre solution qu'établir une reconnaissance de dettes.

merci de m'indiquer s'il n'existe aucune autre solution que celle là, en effet mes craintes se posent sur ma protection et celle de mes 2 enfants. Si d'aventure, il y a séparation et que mon bien en soit pas vendu, sauf erreur, cette reconnaissance de dette perdurera ?!

dans l'attente de vos réponses, et vous en remerciant par avance,
cordialement.

Par **youris**, le **19/09/2012** à **20:07**

bjr,
vous parlez de conjoint juridiquement cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ?
cdt

Par **eve8111**, le **20/09/2012** à **08:50**

bonjour, et non, à ce jour, nous ne sommes pas mariés, pas pacsés.